



TARIFS au 1er Mars 2024*

des prestations et activités proposées par le
Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n° 24-08 du 14/03/2024

*sous réserve d'entrée en vigueur différente selon les tarifs

SOMMAIRE



I - PRESTATIONS DE SERVICES

Pages

1	TELEASSISTANCE	3
2	PORTAGE DE REPAS	3

II - ACTIVITES DU SERVICE DU BEL AGE

1	Adhésion SERVICE au BEL AGE	4
2	Repas Villa Marie	4
3	Thé Dansant	4
4	Activités Générales	5

I - PRESTATIONS DE SERVICES



1 - TELEASSISTANCE

Tarif abonnement mensuel : 8 €

(Décision D/08-19 du 19/12/2019)

2 - PORTAGE DE REPAS

Date d'entrée en vigueur : 01/09/2023 (Délibération n° 23/20 du 19/06/2023)

Tarif journalier payé par les administrés

10,00 €

II - ACTIVITES DU SERVICE AU BEL AGE



1 - ADHESION Service au Bel Age

Tarif annuel réglé par les administrés	Tarif annuel réglé par les "hors commune"
Date d'entrée en vigueur : 01/11/2023 (Délibération n° 23/35 du 07/11/2023)	
Gratuit	36,00 €

2 - REPAS VILLA MARIE

Tarif du repas réglé par les adhérents	Tarif du repas réglé par les adhérents "hors commune"
Date d'entrée en vigueur : 01/03/2024 (Délibération n° 24/08 du 14/3/2024)	
8,00 €	10,00 €

3 - THE DANSANT

Tarif d'entrée réglé par les adhérents	Tarif d'entrée réglé par les adhérents "hors commune"
Date d'entrée en vigueur : 01/03/2024 (Délibération n° 24/08 du 14/3/2024)	
Gratuit	10,00 €

4 - ACTIVITES GENERALES**Activités avec restauration**

Tarif pour les adhérents	Tarif pour les adhérents "hors commune"
Date d'entrée en vigueur : 01/11/2023 (Délibération n° 23/35 du 07/11/2023)	
10,00 €	12,00 €

Tarif pour les accompagnants

Tarif pour les accompagnants	
Date d'entrée en vigueur : 01/11/2023 (Délibération n° 23/35 du 07/11/2023)	
moins de 3 ans	0
de 3 à 5 ans	6
de 6 à 10 ans	8
de 11 à 17 ans	10

Activités sans restauration

Tarif pour les adhérents	Tarif pour les adhérents "hors commune"
Date d'entrée en vigueur : 01/03/2024 (Délibération n° 24/08 du 14/03/2024)	
8,00 €	10,00 €